



## **Zone de protection marine de Basin Head : Rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de gestion de 2013-2014**

Pêches et Océans Canada, région du Golfe  
343, avenue Université, C.P. 5030  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9B6

2015

**Série sur la gestion de Basin Head dans la Région du  
Golfe 2015/02**





## **Gulf Region Basin Head Management Series**

The Gulf Region Basin Head Management Series of publications are reports on management initiatives and monitoring undertaken in the Basin Head Marine Protected Area in the Gulf Region. This series consist of monitoring progress reports, operational management plan, consultant reports, scientific studies, workshops and other public documents related to the Basin Head Marine Protected Area. The Basin Head Management Series was established in 2014. Reports in this series have been written by or prepared under the guidance of staff of the Department of Fisheries and Oceans - Gulf Region. The content of this series is meant as a source of information for public and internal dissemination.

## **Série sur la gestion de Basin Head dans la Région du Golfe**

La série de publications sur la gestion de Basin Head de la Région du Golfe regroupe des rapports au sujet d'initiatives de gestion et de surveillance entreprises dans la zone de protection marine de Basin Head dans la région du Golfe. Cette série se compose principalement de rapports de progrès sur la surveillance effectuée à Basin Head, d'un plan de gestion opérationnel, d'études scientifiques, de rapports de consultants, d'ateliers et d'autres documents publics reliés à la zone de protection marine de Basin Head. La série sur la gestion de Basin Head a été créée en 2014. Ces rapports ont été rédigés par le personnel du Ministère de Pêches et Océans ou ont été préparés sous la direction de ceux-ci – dans la Région du Golfe. Le contenu de cette série se veut une source d'information pour une diffusion publique et interne.



Série sur la gestion de Basin Head dans la Région du Golfe

2015

ZONE DE PROTECTION MARINE DE BASIN HEAD :  
RAPPORT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION  
DE 2013-2014

Pêches et Océans Canada  
Région du Golfe  
343, avenue Université  
C.P. 5030  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1C 9B6



© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2015  
© Her Majesty the Queen in Right of Canada, 2015

MPO/2015-1959  
No de cat. Fs146-1F-PDF  
ISSN 2368-6006

Publié par :

Pêches et Océans Canada  
Région du Golfe  
343, avenue Université  
C.P. 5030  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1C 9B6

La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2015. Zone de protection marine de Basin Head: Rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de gestion de 2013-2014. Série sur la gestion de Basin Head dans la Région du Golfe. 2015/02: vii + 10 p.



## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
RÉSUMÉ.....	vii
ABSTRACT.....	vii
1.0 INTRODUCTION.....	1
2.0 RÉALISATIONS IMPORTANTES EN MATIÈRE DE GESTION EN 2013-2014.....	2
3.0 OBJECTIFS DE CONSERVATION ET MESURES PRISES .....	3
4.0 DEMANDES DE PERMIS D'ACTIVITÉ.....	8
5.0 EXÉCUTION ET CONFORMITÉ .....	9
6.0 SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DU PUBLIC.....	8
7.0 PROCHAINES ÉTAPES ET PRIORITÉS .....	9
8.0 BIBLIOGRAPHIE .....	9



## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Zone de protection marine de Basin Head ..... 1

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1. Objectifs de conservation réglementaires et mesures de gestion de la ZPM de Basin Head .....3

Tableau 2. Objectifs de conservation non réglementaires et mesures de gestion de la ZPM de Basin Head .....6

Tableau 3. Activités approuvées dans la zone de protection marine (ZPM) de Basin Head. ....8



## **RÉSUMÉ**

Ce rapport de progrès pour la zone de protection marine de Basin Head décrit les activités et la surveillance associées avec les quatre objectifs de conservation réglementaires qui ont eu lieu au cours de l'année financière 2013-2014. Ce rapport met également en lumière les différentes mesures de gestion prises en 2013-2014 ainsi que les prochaines étapes et les priorités pour la gestion intégrée de la zone de protection marine de Basin Head.

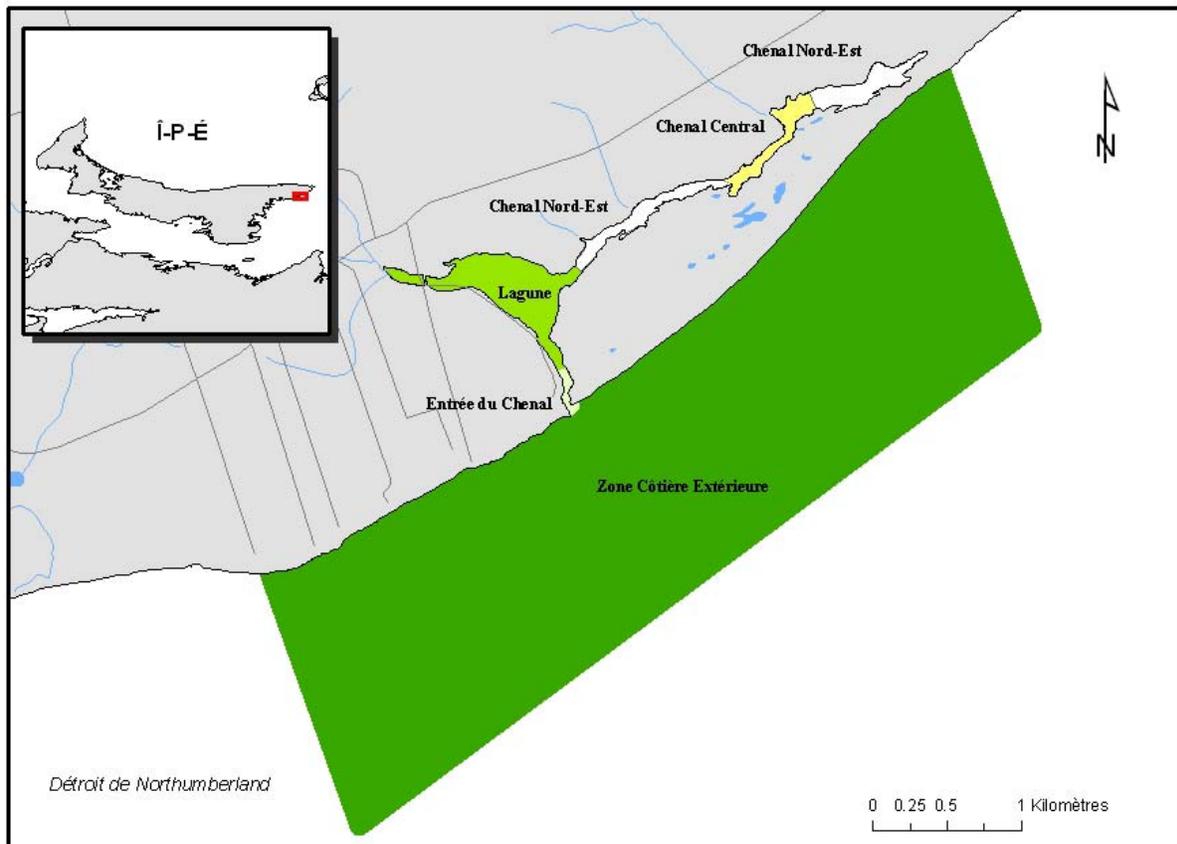
## **ABSTRACT**

This Progress Report for the Basin Head Marine Protected Area outlines the activities and monitoring associated with the four regulatory conservation objectives that occurred during the 2013-14 fiscal year. This report also highlights the different management actions taken in 2013-14 and the future steps and priorities for the integrated management of the Basin Head Marine Protected Area.

## 1.0 INTRODUCTION

La zone de protection marine (ZPM) de Basin Head a été désignée le 26 septembre 2005. Elle a été établie par règlement en vertu du fondement législatif de la *Loi sur les océans* du Canada (*Règlement sur la zone de protection marine de Basin Head*).

La ZPM englobe Basin Head, un goulet de marée et un port, ainsi qu'une zone tampon extracôtière adjacente, à l'est de l'Île-du-Prince-Édouard dans la biorégion du golfe du Saint-Laurent (figure 1). Elle a été désignée par règlement afin de conserver et de protéger une espèce unique de mousse d'Irlande (*Chondrus crispus*), une algue marine autrement courante. On croit que cette forme de *Chondrus* est uniquement présente dans les limites de Basin Head. On estime que certaines conditions encore inconnues de l'habitat dans le goulet donnent lieu à cette forme de *Chondrus*. Par conséquent, la ZPM a été désignée en vertu de l'alinéa 35(1)c) [la conservation et la protection d'habitats uniques] ainsi que de l'alinéa 35(1)e) de la *Loi sur les océans*.



**Figure 1 : Zone de protection marine de Basin Head**

Le Plan de gestion opérationnel de la zone de protection marine de Basin Head a été rédigé en 2009 afin de servir de guide pour prendre des décisions éclairées sur la gestion de cet écosystème unique. Le plan de gestion sert de fondement pour l'élaboration de stratégies exhaustives de conservation et de gestion. Il fournit de l'information sur les mesures de

réglementation et les activités de surveillance, d'exécution et de conformité, permettant ainsi la gestion de certaines activités humaines par l'intermédiaire d'un processus d'approbation des activités et d'autres mesures de gestion non réglementaires. Il présente également les renseignements requis pour garantir une compréhension complète des processus liés à la prise de décisions de gestion, à l'imposition d'interdictions et à la soumission d'activités.

Le personnel de la Direction de la gestion des écosystèmes de Pêches et Océans Canada dans la région du Golfe est responsable des efforts pour atteindre les objectifs décrits dans le plan de gestion opérationnel. La gestion de la ZPM est aussi guidée par les conseils de la communauté locale et des intervenants, des autres ministères fédéraux et provinciaux ainsi que des groupes autochtones, qui agissent par l'entremise du Conseil consultatif de la ZPM de Basin Head.

Le Plan de gestion opérationnel de la ZPM de Basin Head se veut un document à caractère « évolutif » qui peut être modifié au besoin afin d'assurer l'atteinte des objectifs de gestion et des exigences en matière de surveillance. La révision du Plan de gestion opérationnel est prévue tous les cinq ans, et des modifications sont apportées sur une base continue. Les responsables des examens périodiques étudieront les objectifs de conservation définis pour la ZPM afin de déterminer s'ils sont encore pertinents, évalueront le degré de réussite des mesures de gestion prises pour atteindre ces objectifs, et cibleront les priorités émergentes à inclure dans les révisions subséquentes du Plan de gestion opérationnel.

Le présent rapport d'étape vise à consigner les activités qui ont été menées dans la ZPM de Basin Head au cours de l'exercice financier 2013-2014. Le présent rapport et les rapports précédents serviront de guides pour l'examen du Plan de gestion opérationnel, qui sera achevé en 2015.

## 2.0 RÉALISATIONS IMPORTANTES EN MATIÈRE DE GESTION EN 2013-2014

- La surveillance régulière de la qualité de l'eau et des populations d'espèces aquatiques a été réalisée au cours de l'été et de l'automne 2013.
- Des relevés scientifiques effectués en juillet et en août 2013 ont révélé une estimation semblable de la biomasse de *Chondrus* dans la ZPM. Depuis 2012, un banc continu de *Chondrus* n'existe plus, et la mousse *Chondrus* survit maintenant seulement comme regroupements isolés avec une couverture combinée totale d'environ 1,88 m<sup>2</sup> (comparativement à 1,63 m<sup>2</sup> en 2012).
- Le protocole d'entente entre la région du Golfe du MPO et le Conseil national de recherches (CNR) pour l'entretien de 10 kg de mousse *Chondrus* de Basin Head à l'installation de Sandy Cove du CNR a été renouvelé pour 2013-2014.
- Le 5 novembre 2013, le Conseil consultatif de la ZPM de Basin Head a tenu une réunion au bureau de Pêches et Océans Canada à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard). Les conseils fournis par le directeur général de la Direction de la gestion des écosystèmes ont été examinés, et les prochaines étapes ont fait l'objet de discussions. Le rapport d'étape sur la ZPM de 2012-2013 a fait l'objet d'un consensus, et l'état du kiosque interactif sur la ZPM a été donné.

### 3.0 OBJECTIFS DE CONSERVATION ET MESURES PRISES

Les objectifs de conservation décrivent le résultat écologique voulu de l'établissement d'une ZPM. Ils sont définis en fonction des meilleures connaissances écologiques scientifiques et traditionnelles qui sont disponibles. Ces objectifs orientent le processus d'établissement et de gestion de la ZPM en fournissant la base pour l'établissement de mesures de gestion. Ils permettent aussi de fixer les limites dans lesquelles sont évaluées la nature et l'ampleur des répercussions de l'activité humaine sur l'écosystème ou des caractéristiques écologiques clés de la ZPM. Les possibilités économiques qui sont compatibles avec ces objectifs de conservation peuvent être permises dans la ZPM ou des zones précises.

Il existe quatre objectifs de conservation pour la zone de protection marine (ZPM) de Basin Head :

**Objectif de conservation 1 :** Maintenir la qualité de l'environnement marin qui appuie la mousse *Chondrus crispus*

**Objectif de conservation 2 :** Maintenir les structures physiques de l'écosystème qui appuient la mousse *Chondrus crispus*

**Objectif de conservation 3 :** Maintenir la santé (la biomasse et la couverture) de la mousse *Chondrus crispus* de Basin Head

**Objectif de conservation 4 :** Maintenir l'intégrité écologique globale de la lagune et du chenal intérieur de Basin Head. Pour ce faire, il faut éviter la croissance excessive de l'ulve (*Ulva*) et maintenir des niveaux adéquats d'oxygène ainsi que la diversité de la flore et de la faune indigènes.

Les mesures de gestion prises au cours de l'exercice financier 2013-2014 afin d'atteindre les objectifs de gestion à court et à long terme pour les objectifs de conservation réglementaires et non réglementaires sont présentées aux tableaux 1 et 2, respectivement.

**Tableau 1. Objectifs de conservation réglementaires et mesures de gestion de la ZPM de Basin Head**

	Objectifs de gestion	Mesures prises en 2013-2014
<b>Objectif de conservation réglementaire :</b>  Maintenir la qualité de l'environnement marin qui appuie la mousse <i>Chondrus crispus</i>	<b>À court terme :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer deux fois par mois un contrôle de la qualité de l'eau (de mai à novembre) aux six postes d'eau à l'intérieur de la ZPM. Des renseignements sur les nitrates, les nitrites, les phosphates, les solides en suspension, la température, l'oxygène et la salinité seront recueillis (<u>Remarque: la surveillance dans ce but a - été élargi jusqu'à la fin de Novembre</u>).</li> <li>Surveiller la température de l'eau au poste du chenal intérieur et</li> </ul>	Onze sites ont été échantillonnés toutes les semaines ou toutes les deux semaines de juin à novembre 2013, près de la marée haute.  Des enregistreurs de la température à trois emplacements permanents

	Objectifs de gestion	Mesures prises en 2013-2014
	<p>dans le bassin principal.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller trois postes dans le bassin pour tester la contamination à la bactérie <i>E. coli</i>.</li> </ul> <p><b>À long terme :</b> En utilisant les données recueillies, déterminer s'il y a une diminution importante de la qualité de l'environnement marin qui appuie la mousse <i>Chondrus crispus</i>.</p>	<p>ont été récupérés, téléchargés et réinstallés.</p> <p>Aucun échantillonnage du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM) n'a été réalisé en 2013.</p> <p>La Prince Edward Island (PEI) Wildlife Federation (bureau de la région de Souris) a surveillé le chemin Young's Hill comme source ponctuelle de sédiments, en plus de déclarer la condition de la cale de halage et du chemin Bothwell Beach au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard; aucun nettoyage de cours d'eau n'a été effectué en 2013-2014.</p>
<p><b>Objectif de conservation réglementaire :</b></p> <p>Maintenir les structures physiques de l'écosystème qui appuient la mousse <i>Chondrus crispus</i></p>	<p><b>À court terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir les limites de la structure dunaire à l'entrée de l'océan et à la limite nord.</li> </ul> <p><b>À long terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moyen de vidéos sous-marines, surveiller l'utilisation et l'érosion de la zone du bassin versant. (Remarque : cet objectif a changé; il comprenait auparavant l'utilisation de photographies aériennes.)</li> <li>• Surveiller l'utilisation des terres municipales et les données sur l'approbation des permis.</li> <li>• Élaborer un modèle de circulation de l'eau afin d'évaluer tout changement dans la circulation de l'eau.</li> </ul>	<p>Un modèle de l'estuaire, qui a été élaboré par le MPO en 2011, peut être utilisé pour étudier les scénarios de changements physiques au système dunaire et à l'entrée du chenal. Aucune autre mesure n'a été prise en 2013-2014.</p> <p>Il a été déterminé qu'il n'était plus possible de prendre des photographies aériennes et sous-marines en raison de l'étendue du déclin de la mousse <i>Chondrus</i>.</p> <p>En cours; aucun problème n'est survenu en 2013-2014.</p> <p>Un modèle hydrologique fait partie intégrante du modèle de l'estuaire indiqué ci-dessus. Il est conforme aux résultats sur le terrain. Aucune autre mesure n'a été prise en 2013-2014.</p>
<p><b>Objectif de conservation réglementaire :</b></p> <p>Maintenir la</p>	<p><b>À court terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer une mosaïque de photos de tout le bassin tous les trois ans afin de quantifier la couverture de la mousse <i>Chondrus crispus</i> et</li> </ul>	<p>De juin à novembre, des photographies ont été prises à Chings Bridge, à Elliot's Look Off et à Foul Bay afin de consigner la</p>

	Objectifs de gestion	Mesures prises en 2013-2014
santé (la biomasse et la couverture) de la mousse <i>Chondrus crispus</i> de Basin Head	<p>des algues vertes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Établir trois transects permanents de surveillance sur le banc de mousse <i>Chondrus crispus</i>.</li> </ul> <p><b>À long terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir la biomasse et la couverture de la mousse <i>Chondrus crispus</i> au niveau des données de référence recueillies pendant les 20 dernières années.</li> </ul>	<p>croissance des algues vertes (<i>Ulva</i>).</p> <p>En 2013, des relevés ont été menés le 25 juillet, le 20 août et le 21 août. Les transects (n = 16 et n = 8) avaient une largeur de deux mètres et s'étendaient du nord au sud à travers le chenal.</p> <p>Cet objectif n'a pas été atteint; la cause immédiate du déclin de la mousse <i>Chondrus</i> pourrait être le crabe vert, une espèce envahissante, selon l'ébauche d'un article scientifique (Cairns <i>et al.</i>, non publié).</p> <p>Le protocole d'entente avec le Conseil national de recherches (CNR) pour l'entretien d'une culture de mousse <i>Chondrus</i> de Basin Head (10 kg) à l'installation de recherche du CNR à Sandy Cove (Nouvelle-Écosse) a été renouvelé.</p>
<p><b>Objectif de conservation réglementaire :</b></p> <p>Maintenir l'intégrité écologique globale de la lagune et du chenal intérieur de Basin Head</p>	<p><b>À court terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre le Programme communautaire de surveillance aquatique (PCSA) afin de surveiller les tendances dans l'abondance de la communauté ainsi que la diversité des poissons et des invertébrés benthiques dans les limites de Basin Head.</li> <li>Créer des cartes en courbes de niveau détaillées du pourcentage de la couverture par les principales espèces végétales.</li> </ul> <p><b>À long terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir la diversité de la flore et de la faune indigènes à l'intérieur de la zone de protection marine de Basin Head.</li> </ul>	<p>Le PCSA a été mené de mai à septembre 2013 à Basin Head (Île-du-Prince-Édouard).</p> <p>Surveillance continue au moyen du PCSA.</p> <p>Non entamé, mais des valeurs de référence existent pour les espèces <i>Ulva</i> et <i>Chondrus</i>.</p>

**Tableau 2. Objectifs de conservation non réglementaires et mesures de gestion de la ZPM de Basin Head**

	<b>Objectifs de gestion</b>	<b>Mesures prises en 2013-2014</b>
<p><b>Objectif non réglementaire :</b></p> <p>Assurer la participation des parties intéressées et touchées aux activités dans la ZPM.</p>	<p><b>À court terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les rencontres du Conseil consultatif afin d'assurer l'appui et la participation des intervenants.</li> </ul> <p><b>À long terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudier la possibilité d'établir un centre d'expertise sur la mousse d'Irlande dans la région.</li> <li>• Accroître la participation des Autochtones dans la ZPM.</li> </ul>	<p>Le 5 novembre 2013, une réunion du Conseil consultatif a été tenue à Charlottetown afin d'examiner les conseils émis par le directeur général de la Direction de la gestion des écosystèmes et de discuter des prochaines étapes.</p> <p>Reporté à la prochaine année fiscale.</p> <p>Reporté à la prochaine année fiscale.</p>
<p><b>Objectif non réglementaire :</b></p> <p>Sensibiliser davantage le public sur la mousse <i>Chondrus crispus</i>, l'écosystème de la ZPM de Basin Head et ses mesures de conservation.</p>	<p><b>À court terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un site Web sur la ZPM de Basin Head.</li> <li>• Améliorer le laboratoire existant sur place afin de maximiser les possibilités d'éducation.</li> </ul> <p><b>À long terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser davantage le public grâce à la publication de brochures et à la participation à des événements communautaires.</li> <li>• Appuyer l'établissement d'un Centre d'expertise de la mousse d'Irlande dans la région.</li> </ul>	<p>Aucune mesure n'a été prise en 2013-2014; les renseignements existants sont liés au site du MPO; un partenariat a été établi avec la PEI Wildlife Federation (bureau de la région de Souris) pour souligner la ZPM sur son site.</p> <p>Aucune autre mesure nécessaire en 2013-2014.</p> <p>En cours. Des brochures sont disponibles au Musée des pêches de Basin Head. Un kiosque informatique interactif sera installé au Musée des pêches de Basin Head en 2014.</p> <p>La PEI Wildlife Federation (bureau de la région de Souris) communique régulièrement les activités visant la ZPM de Basin Head avec les intervenants locaux au moyen du bulletin « Souris and Area Watershed News ».</p> <p>Reporté à la prochaine année fiscale.</p>

	Objectifs de gestion	Mesures prises en 2013-2014
<p><b>Objectif non réglementaire :</b></p> <p>Promouvoir la recherche scientifique afin d'accroître le niveau de compréhension de la ZPM de Basin Head.</p>	<p><b>À court terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer de collaborer avec l'Island Nature Trust et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard afin de répondre aux exigences en matière de surveillance définies dans le Plan de gestion opérationnel.</li> <li>Élaborer des plans d'activités et d'approbation, conformément à l'article 5 du <i>Règlement sur la zone de protection marine de Basin Head</i>.</li> </ul> <p><b>À long terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer à cerner les partenaires éventuels afin de mener des projets de recherche en collaboration.</li> </ul>	<p>Un contrat avec la PEI Wildlife Federation (bureau de la région de Souris) a été conclu afin de contribuer au programme de surveillance d'été et d'automne.</p> <p>Un processus d'approbation est en place; les plans d'activités pour la saison de 2013 ont été soumis et approuvés.</p> <p>En cours; un contrat a été conclu avec la PEI Wildlife Federation (bureau de la région de Souris) pour aider à la surveillance et participer à l'initiative générale du bassin versant.</p>
<p><b>Objectif non réglementaire :</b></p> <p>Maintenir et améliorer la qualité de l'écosystème de Basin Head.</p>	<p><b>À court terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer de collaborer avec l'Island Nature Trust et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard afin de répondre aux exigences en matière de surveillance définies dans le Plan de gestion opérationnel.</li> <li>Élaborer des plans d'activités et d'approbation, conformément à l'article 5 du <i>Règlement sur la zone de protection marine de Basin Head</i>.</li> </ul> <p><b>À long terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre les pratiques de gestion exemplaires afin de réduire les effets de l'enrichissement en matières nutritives sur la qualité du milieu marin dans l'écosystème de Basin Head.</li> <li>Réduire la prolifération d'espèces aquatiques envahissantes dans l'écosystème de Basin Head.</li> </ul>	<p>Un contrat avec la PEI Wildlife Federation (bureau de la région de Souris) a été conclu afin de contribuer au programme de surveillance d'été et d'automne.</p> <p>Un processus d'approbation est en place; les plans d'activités pour la saison de 2013 ont été soumis et approuvés.</p> <p>Aucune mesure n'a été prise en 2013-2014. Il a été déclaré que les agriculteurs sont plus assidus dans l'utilisation d'engrais, en partie en raison du coût; de plus, de nouvelles pratiques agricoles sont examinées ou prises en compte pour la conservation des sols.</p> <p>La surveillance est effectuée au moyen du Programme sur les espèces aquatiques envahissantes et du PCSA; aucune espèce aquatique envahissante additionnelle n'a été déclarée dans la lagune</p>

	Objectifs de gestion	Mesures prises en 2013-2014
		en 2013. Mise en œuvre continue du plan de gestion du bassin versant de Basin Head.

#### 4.0 DEMANDES DE PERMIS D'ACTIVITÉ

Le *Règlement sur la zone de protection marine de Basin Head* tient compte du fait que certaines activités menées dans une zone de protection marine peuvent s'inscrire dans des objectifs de conservation. Pour certaines de ces activités, il prévoit des exigences pour la soumission de plans d'activités et précise des conditions d'approbation. L'approbation ministérielle des plans d'activités est l'un des principaux moyens par lequel on gouverne les activités entreprises par des promoteurs dans les zones de protection marine.

On examine les plans d'activités proposés afin d'évaluer les impacts environnementaux de l'activité elle-même ainsi que ceux cumulés de la totalité des activités sur la zone de protection marine, en plus de garantir que l'activité contribue à la conservation et à la gestion de la zone de protection marine ou qu'elle est menée à des fins scientifiques ou éducatives admissibles. Ainsi, l'exigence de la soumission d'un plan d'activités pour certaines activités est un mécanisme réglementaire important qu'on utilise pour limiter les répercussions de l'activité humaine sur les zones de protection marine avant même qu'elles ne soient engendrées. Les activités proposées pour la saison sur le terrain de 2013-2014 sont présentées au tableau 3.

Tableau 3. Activités approuvées dans la zone de protection marine (ZPM) de Basin Head.

Nom de l'étude	Chercheur	Organisme d'appartenance	Objectif	Date de soumission
a) Enregistreurs de la température et b) surveillance de la mousse d'Irlande par observation visuelle et enregistrement	David Cairns	MPO, région du Golfe	Fournir un enregistrement de la température et une surveillance de la mousse d'Irlande à long terme et de façon continue (surveillance visuelle et estimation par transects dans des passages à gué) pour la ZPM de Basin Head	18 mars 2013
Surveillance de la qualité de l'eau	David Cairns	MPO, région du Golfe	Échantillonnage hebdomadaire de l'eau pour déterminer la charge en éléments nutritifs et les paramètres hydrographiques	21 mars 2013
Programme communautaire de surveillance aquatique	Monica Boudreau	MPO, région du Golfe	Surveiller le milieu marin de l'estuaire	8 février 2013



## 5.0 EXÉCUTION ET CONFORMITÉ

Aucun problème de mise en application n'a été relevé au cours de l'exercice financier 2013-2014.

## 6.0 SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DU PUBLIC

La sensibilisation et l'éducation du public sont des facteurs essentiels à la réussite à long terme de la ZPM. La conformité au règlement sur la ZPM est accrue lorsque les membres des communautés, les utilisateurs de la ZPM et le public en général sont conscients des objectifs et des stratégies de gestion définis pour la ZPM en cause. Les outils d'éducation et de sensibilisation sont plus efficaces lorsqu'ils visent les groupes d'utilisateurs, les intervenants et les publics appropriés, qu'ils transmettent un message simple et qu'ils communiquent celui-ci à l'aide des produits qui conviennent le mieux.

À l'heure actuelle, des brochures et des kiosques d'information expliquant l'objectif de la zone de protection marine sont mis à la disposition du public au Musée des pêches de Basin Head, qui est situé à proximité de la zone de protection marine.

On a entamé la planification et la préparation des textes pour un kiosque interactif au Musée des pêches de Basin Head, qui comprendra un écran tactile; il donnera des renseignements historiques et biologiques sur Basin Head ainsi que des renseignements généraux sur le programme des zones de protection marine du Canada. Les textes et les images pourraient aussi servir à produire des brochures mises à jour.

## 7.0 PROCHAINES ÉTAPES ET PRIORITÉS

Pêches et Océans Canada se penchera au cours de la prochaine année financière sur plusieurs priorités liées à la mise en œuvre du plan de gestion. Voici ces priorités :

- Poursuivre la surveillance annuelle de la qualité de l'eau.
- Effectuer le suivi des conseils stratégiques fournis par l'administration centrale nationale du MPO et tenir compte des changements en vue de la conservation, compte tenu du déclin de la mousse *Chondrus*.
- La révision du Plan de gestion opérationnel de Basin Head a été reportée à l'exercice financier 2013-2014.

## 8.0 BIBLIOGRAPHIE

Basin Head Watershed Management Plan, 2010, Souris and Area Branch, PEI Wildlife Federation. Accès : <http://www.souriswl.com/>

Cairns, D.K., Sharp, G.J., Bugden, G.L., Thériault, M.-H., Courtenay, S.C., Locke, A. Testing the



roles of nutrient enrichment, climate warming, and invasive green crabs in the collapse of a unique Irish moss population. Manuscrit inédit.

Plan de gestion opérationnel de la Zone de protection marine de Basin Head, 2009, Direction des océans et de l'habitat du MPO, région du Golfe, n° de doc. Fs119-1/2009F.

*Règlement sur la zone de protection marine de Basin Head*, Gazette du Canada, Partie I, 18 juin 2005.